
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 2 octobre 2019 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Eric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif

PRÉSENCE EN COURS :

M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Isabelle Gauthier, Chef de division par interim - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Isabelle Cadrin, Directrice générale adjointe - Développement
Mme Peggy Bachman, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Mme Diane Bouchard, Directrice générale adjointe - Services institutionnels
Mme Caroline Bourgeois, conseillère associée
Mme Marianne Giguère, conseillère associée
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère associée
Mme Suzie Miron, conseillère associée
Mme Marie-Josée Parent, conseillère associée
M. Hadrien Parizeau, conseiller associé
M. François Limoges, leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE19 1494

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 2 octobre 2019, en y retirant les articles 12.001 à 12.007, 20.013 et 20.014.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE19 1495

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Site Intégration Plus inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le préachat d'équipements de contrôle d'accès électrifié pour les immeubles de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 479 215,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17700;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1197157009

CE19 1496

Vu la résolution CA19 09 0195 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en date du 9 septembre 2019;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, les contrats pour la fourniture du service de remorquage pendant les opérations de déneigement dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour une durée de trois ans avec deux options de renouvellement d'un an, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17650 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
9115-7883 inc. / Sig-Nature	lot 9	258 139,97 \$
9216-1686 Quebec inc. / Remorquage TGF	lot 10	292 424,19 \$

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1195241002

CE19 1497

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture, sur demande, de fusées routières 20 minutes (lot 1) et 30 minutes (lot 2);
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, C-I-L ORION (Signaux Evan Signals inc.), ce dernier ayant présenté une soumission conforme pour les deux lots, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17615 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

No. de lot	Description	Montant total (avant taxes)	Montant total (taxes incluses)
Lot 1	Fusées routières 20 minutes	176 207,40 \$	202 594,46 \$
Lot 2	Fusées routières 30 minutes	106 796,25 \$	122 788,99 \$

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires de la Ville, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1195085001

CE19 1498

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, les commandes pour la fourniture de 38 véhicules tout-terrains, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17469 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel :

<u>Firmes</u>	<u>Lot</u>	<u>Contrat</u> (taxes incluses)	<u>Contingences</u> (taxes incluses)	<u>Total</u> (taxes incluses)
Les produits Turf Car Canada	Lot 1 23 véhicules tout-terrains à motorisation électrique de marque Toro	461 107,24 \$	46 110,72 \$	507 217,96 \$
Lange Patenaude Équipements Itée	Lot 2 15 véhicules tout-terrains à motorisation diesel de marque Kubota	615 622,29 \$	92 343,34 \$	707 965,63 \$

2 - d'autoriser une dépense au montant total de 1 384 454,06 \$, à titre de budget de contingences;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1194922004

CE19 1499

Il est

RÉSOLU :

1 - d'exercer l'option de prolongation pour une période de 12 mois, soit du 9 novembre 2019 au 8 novembre 2020, de l'entente-cadre d'approvisionnement conclue avec les Entreprises Intmotion inc. (CE16 1734), pour la fourniture d'étiquettes RFID pour supports imprimés et disques, à l'usage des 45 bibliothèques de Montréal, pour une dépense estimée à 65 301 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer ces dépenses de consommation au rythme des besoins à combler, et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1197962002

CE19 1500

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre pour une période approximative de trente (30) mois, soit du 23 octobre 2019 au 15 avril 2022, pour la fourniture et la possibilité de livraison sur demande d'enrobés bitumineux pour réparation à froid;
- 2- d'accorder à la firme Tech-Mix, division de Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour un montant estimé à 646 389,45 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17658;
- 3- d'autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités au contrat totalisant un montant équivalent à quinze (15) % de celui octroyé, soit 96 958,42 \$, taxes incluses, portant le montant estimé de l'entente-cadre à 742 347,87 \$, taxes incluses;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1197360005

CE19 1501

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Gestion Industrielle Maintenance Man inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les services d'exploitation et d'entretien des chutes à neige mécanisées du lieu d'élimination de la neige Jules-Poitras no 2 pour une durée d'une saison hivernale, avec possibilité de prolongation d'une année, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 208 143,84 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17731;
- 2- d'autoriser une dépense de 31 221,58 \$ à titre de budget pour la variation de quantités;
- 3- d'autoriser une dépense de 10 407,19 \$ à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1196320005

CE19 1502

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des items, les commandes pour la fourniture de six tondeuses de type industriel, aux prix de ses soumissions, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17662 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel :

<u>Firmes</u>	<u>Item</u>	<u>Contrat (taxes incluses)</u>	<u>Contingences (taxes incluses)</u>	<u>Total (taxes incluses)</u>
O.J. Compagnie	Item 1 Tondeuse automotrice 4x4 à trois plateaux de coupe d'une largeur de 192 pouces	403 217,33 \$	40 321,73 \$	443 539,06 \$
O.J. Compagnie	Item 2 Tondeuse automotrice 4x4 à trois plateaux de coupe d'une largeur de 124 pouces	285 942,83 \$	28 594,28 \$	314 537,11 \$

2 - d'autoriser une dépense au montant de 68 916,01 \$ à titre de budget de contingences;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1194922011

CE19 1503

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, les contrats pour la location de quatre dépanneuses avec opérateurs, entretien et accessoires pour les opérations de déneigement 2019-2020 et 2020-2021 de l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17650 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel :

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
LukyLuc Auto inc.	lots 5, 6 et 8	448 220,89 \$
9216-1686 Québec inc. - Remorquage TGF	lot 7	179 547,84 \$

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1195382019

CE19 1504

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder à Grues Maurice Gendron Itée, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de vingt-quatre (24) mois pour la location sur demande de grues avec opérateurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 184 386,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17734;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1193438021

CE19 1505

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Reftech international inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues nos 1 et 3 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 693 778,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP19067-BF0000-C ;
- 2- d'autoriser une dépense de 69 377,87 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1193438024

CE19 1506

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Les services électriques Blanchette inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de raccordements des communications et de l'alimentation de relève au poste de transformation électrique 315kv/25kv de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 475 412,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DP19049-178734-C ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1193438025

CE19 1507

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de décréter, dans le cadre du projet d'un service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX), l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude de non accès en faveur de la Ville de Montréal sur toute la longueur en front du lot 2 213 818 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX, afin de corriger la dangerosité du stationnement en peigne, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-190 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser une dépense maximale de 185 171 \$, avant taxes, pour les acquisitions qui sera entièrement remboursée par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM);
- 3- d'augmenter le budget de revenus et dépenses au montant total de 194 407 \$ (net de ristourne);
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

- 5- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toute procédure requise à cette fin;
- 6- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de la Division de la géomatique à signer les documents cadastraux pour et au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1197394006

CE19 1508

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de décréter, dans le cadre du projet d'un service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX), l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude de non accès en faveur de la Ville sur toute la longueur en front du lot 2 217 044 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX, afin de corriger la dangerosité du stationnement en peigne, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-189 Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, joint au présent dossier décisionnel;
- 2 - d'abandonner l'expropriation pour remplacement du lot 2 217 044 (plan P-169 en pièce jointe) prévue à la résolution CM18 0648;
- 3 - d'autoriser une dépense maximale de 93 220 \$, avant taxes, pour les acquisitions qui sera entièrement remboursée par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM);
- 4 - d'augmenter le budget de revenus et dépenses au montant total de 97 869 \$ (net ristourne);
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 6 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toute procédure requise à cette fin;
- 7 - d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de la Division de la géomatique à signer les documents cadastraux pour et au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1197394005

CE19 1509

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de décréter, dans le cadre du projet d'un service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX), l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude de non accès en faveur de la Ville sur toute la longueur en front du lot 2 213 510 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX, afin de corriger la dangerosité du stationnement en peigne, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-186 Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, joint au présent dossier décisionnel;
- 2 - d'autoriser une dépense maximale de 1 548 704 \$, avant taxes, pour les acquisitions, qui sera entièrement remboursée par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM);
- 3 - d'augmenter le budget de revenus et dépenses au montant total de 1 625 945 \$ (net ristourne);

- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 5 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toute procédure requise à cette fin;
- 6 - d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de la Division de la géomatique à signer les documents cadastraux pour et au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1197394004

CE19 1510

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de décréter, dans le cadre du projet d'un service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX), l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude de non accès en faveur de la Ville de Montréal sur toute la longueur en front des lots 1 412 734, 1 412 733, 1 412 732, 1 412 731, 1 412 745, 1 412 744, 1 412 730, 1 412 697, 1 412 784 et 1 412 783 tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés du côté est du boulevard Pie-IX, afin de corriger la dangerosité du stationnement en peigne, le tout conformément à l'article 1 des plans d'expropriation respectifs P-55, P-54, P-53, P-52, P-51, P-50, P-49, P-48, P-47, P-46 Montréal-Nord, joints au présent dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser une dépense maximale de 2 686 385 \$, avant taxes, pour les acquisitions qui sera entièrement remboursée par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM);
- 3- d'augmenter le budget de revenus et dépenses au montant total de 2 820 368 \$ (net de ristourne);
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 5- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toute procédure requise à cette fin;
- 6- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de la Division de la géomatique à signer les documents cadastraux pour et au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1197394007

CE19 1511

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Société d'habitation et de développement de Montréal, pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} août 2019, un terrain constitué du lot 2 596 622 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 5 364,80 mètres carrés, à des fins d'entreposage de matériaux pour les besoins opérationnels du Service des infrastructures du réseaux routier, moyennant un loyer total de 269 772,86 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1195323004

CE19 1512

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue à L'Atelier d'Artisanat du Centre-Ville inc., pour une période additionnelle de 3 ans, à compter du 1^{er} février 2020, des locaux situés au 2^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 9 523,68 pieds carrés, à des fins d'insertion sociale, pour un loyer total de 339 741,12 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation de bail ;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1194069017

CE19 1513

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Centre de la Petite Enfance - Fleur de Macadam inc., à des fins d'entreposage, deux locaux d'une superficie totale de 425,5 pieds carrés, au sous-sol de l'immeuble situé 105, rue Ontario Est, pour une période de 12 ans, 2 mois et 4 jours, à compter du 1^{er} janvier 2020, moyennant un loyer total de 36 988,73 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1194069015

CE19 1514

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 135 375 \$, aux organismes ci-après mentionnés, pour l'année 2019, pour les montants et les événements inscrits en regard de chacun d'eux, pour l'organisation de ces événements dans le cadre du 3^e dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2019 :

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2019 - Dépôt 3 - 15 août 2019

Événements	Organismes	Soutien recommandé	Soutien en proportion du budget de l'événement
Volet 1 : International			
Championnat du Monde Maîtres d'haltérophilie 2019	Société des championnats d'haltérophilie Maîtres de Montréal 2019	20 000 \$	11 %
3X3 FIBA Word Tour	Basketball Montréal	25 000 \$	2 %
Psicobloc Open Series	Championnat d'escalade libre canadien	10 000 \$	3 %
Open du Canada	Association de Tae-kwon-do du Québec inc.	18 000 \$	5 %
Coupe du monde ISU	La fédération de patinage de vitesse du Québec	12 000 \$	2 %
Coupe Canada	L'association canadienne de water-polo inc.	5 000 \$	3 %
Championnat International Camo Invitation	Club de Plongeon CAMO Montréal inc.	5 000 \$	11 %
Tournoi ITF 18 ans (Catégorie 2)	Association Canadienne de Tennis	5 000 \$	15 %
Championnat International de Tennis en Fauteuil Roulant	Association Canadienne de Tennis	5 000 \$	18 %
Volet 2 : National			
Championnat canadien de soccer masculin Usports	Université de Montréal	5 000 \$	5 %
Régate ERA	Club d'aviron Terrebonne-GPAT	4 875 \$	16 %
Championnats canadiens Birmingham 2019	Parasports Québec	2 500 \$	8 %
Championnat Canadien Junior 16 ans et moins	Fondation Elite Junior Tennis IDS	2 500 \$	9 %
Championnats canadiens courte piste	La fédération de patinage de vitesse du Québec	2 500 \$	9 %
Volet 3 : Métropolitain			
Championnats de cross-country	RSEQ Montréal	6 500 \$	4 %
43 ^e Omnium du Québec/entraînement jeunesse	Judo-Québec inc.	6 500 \$	8 %
Total		135 375 \$	

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CE19 1515

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 356 750 \$ aux huit organismes culturels ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du programme Initiatives collaboratives art-industrie-savoir en créativité numérique 2019-2020, de l'Entente sur le développement culturel de la Ville de Montréal MCC/Ville 2018-2021 (EDCM) ;

Organisme	Subvention accordée (\$)
Wapikoni mobile	50 000 \$
Grand costumier	50 000 \$
La Puce à l'oreille média jeunesse	50 000 \$
MUTEK	50 000 \$
Association des galeries d'art du Canada	50 000 \$
Château Dufresne	46 750 \$
Festival du nouveau cinéma	25 000 \$
Conseil québécois des arts médiatiques (CQAM)	35 000 \$
TOTAL	356 750 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1196307005

CE19 1516

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 2 790 000 \$, pour une période de trois ans, soit pour les années 2019, 2020, 2021, à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc. afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing des industries du tourisme et des congrès à Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1194300001

CE19 1517

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 6 459,43 \$, taxes incluses, au théâtre Tortue Berlué pour effectuer des travaux de remplacement du toit de leur autobus, dans le cadre de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1198080001

CE19 1518

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer à la firme SSQ, plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} novembre 2019 au 31 octobre 2024, un contrat d'assurances collectives destiné à ses employés, pour une somme maximale de 4 108 000 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 20190203PUBSP ;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1197862007

CE19 1519

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour la tenue d'une consultation publique portant sur la vision et les principes de mise en valeur du quartier Namur-Hippodrome.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1197352001

CE19 1520

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération d'adopter la résolution suivante :

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001);

Il est résolu :

- 1- de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2019, les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :
 - a) les parcs suivants :
 - I. le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
 - II. le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.
 - b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;
 - c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté.
- 2- de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2019, les droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1196407001

CE19 1521

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal d'adopter la résolution suivante :

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001);

Il est résolu :

- 1 - d'accepter la délégation du conseil d'agglomération, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2019, des droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :
 - a) les parcs suivants :
 - i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
 - ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.
 - b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;
 - c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté;
- 2 - d'accepter la délégation du conseil d'agglomération, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2019, des droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1196407002

CE19 1522

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la dépense estimée à 475 \$, relative au déplacement de Mme Cathy Wong, présidente du conseil de ville, du 27 au 29 octobre 2019, afin de participer à différentes rencontres et visites à Québec;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1194320003

CE19 1523

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la dépense estimée à 400 \$, relative au déplacement de M. François Limoges, leader de la majorité et conseiller de ville, du 27 au 29 octobre 2019, à Québec, pour effectuer différentes rencontres et visites protocolaires dans le contexte de la rénovation et de la restauration de l'hôtel de ville de Montréal;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1190843008

CE19 1524

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de renouveler le mandat de monsieur Peter Jacobs, professeur, à titre de président du Conseil du patrimoine de Montréal, pour un second mandat de trois ans, à compter du 23 novembre 2019.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1190132005

CE19 1525

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer monsieur Martin Savard, directeur de l'arrondissement de Lachine, à titre de membre de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal, en remplacement de monsieur Benoit Dagenais, pour une période de trois ans, se terminant le 30 septembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1194689001

CE19 1526

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser le paiement des frais d'aménagement d'un local situé au 4305, rue Hogan, à Les Investissements Dalu inc., pour une somme de 77 547,39 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer les documents requis pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1190649009

CE19 1527

Vu la résolution CA19 30 09 0302 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 3 septembre 2019;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser un budget additionnel PTI de revenus et de dépenses de 5 M\$, de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et de modifier en conséquence la résolution CM19 0423 pour préciser, par clés comptables, la perception par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles de la somme reçue dans le cadre de l'entente avec le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, relatif à l'octroi d'une subvention de 5 M\$ (CE19 0503) à la Ville pour la restauration des sédiments contaminés, situés sur le lot 6 073 401 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ou à proximité dans le fleuve, dans le cadre du projet de la Plage de l'Est.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1194281040

CE19 1528

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser un virement budgétaire de 650 000 \$ du budget des dépenses contingentes de compétence d'agglomération pour l'année 2019 vers la Société du parc Jean-Drapeau, pour la mise à jour du Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement du parc pour les dix prochaines années.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1197862005

CE19 1529

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec pour une somme globale de 175 000 \$ en capital, intérêts et frais représentant l'indemnité finale payable à la Ville de Montréal à titre d'expropriée, à la suite de l'expropriation du lot 4 724 309 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1190376002

CE19 1530

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et Format Habitat inc. relativement à l'indemnité totale et finale au montant de 1 025 000 \$ payable à la suite de l'expropriation du lot 1 381 212 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, apparaissant au plan L-18 Saint-Gabriel, aux fins de logement social;
- 2- d'autoriser le Service des finances à émettre et transmettre à Me Alexandre Auger du Service des affaires juridiques, le chèque suivant :

un chèque au montant d'UN MILLION VINGT-CINQ MILLE dollars (1 025 000 \$) à l'ordre de :

Format Habitat inc.
112-265 av. du Mont-Royal O
Montréal (Québec) H2V 2S3
Canada

- 3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1197384002

CE19 1531

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Service des affaires juridiques à négocier et conclure des règlements hors Cour avec des demandeurs (et à signer tout document pertinent à cet effet) ou à convenir d'admissions sur le quantum en lien avec les dossiers du bris de conduite survenu le 28 janvier 2013, selon les modalités suivantes :

- Admission proposée sans versement monétaire

#1 : Université McGill et al. c. Ville de Montréal et al. (C.S.: 500-17-078315-135), N/D : 13-002360 : proposition d'une admission en vue du procès de mai 2020 : valeur du quantum de 5 300 000 \$;

- Offre avec versement de la somme

#2 : Groupe S.I.T.Q. et al. c. Ville de Montréal et al. (C.S.: 500-17-077949-132), N/D : 13-002112 : 50 000 \$;

#3 : Monit Management Ltd et al. c. Ville de Montréal et al. (C.S.: 500-17-077141-136), N/D : 13-001377 : 57 500 \$;

#4 : Société d'assurance générale Northbridge c. Ville de Montréal et al. (C.S.: 500-17-078270-132), N/D : 13-002338 : 83 687 \$;

#5 : Bank of Nova Scotia c. Ville de Montréal et al. (C.S.: 500-17-078224-139), N/D : 13-002306 : 70 000 \$;

#6 : La Garantie, compagnie d'assurance de l'Amérique du Nord c. Ville de Montréal et al. (C.Q. : 500-22-204455-136), N/D : 13-002358 : 14 319 \$;

#7 : Ace Ina Insurance, Royal & Sun Alliance, Zurich Insurance Company et Sun Life Insurance company of Canada c. Ville de Montréal (C.Q. : 500-22-204469-137), N-D : 13-002359 : 20 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1198075003

CE19 1532

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, les évaluations de rendement insatisfaisant du fournisseur « Marc Morin Électrique inc. » réalisées par l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension dans le cadre du contrat PARCS-18-05 pour l'ajout de systèmes d'éclairage sportifs au parc Champdoré;
- 2- que cette entreprise soit inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans, à compter de la date de la résolution du comité exécutif approuvant les évaluations de rendement insatisfaisant.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1197961001

CE19 1533

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 76 au Règlement sur les tarifs d'agglomération de Montréal (exercice financier 2019) (RCG 18-039), l'ordonnance numéro 2 jointe au présent dossier décisionnel, pour accorder la gratuité de l'utilisation du Chalet du Mont-Royal, d'une valeur de 5 475 \$, à Excellence sportive de l'île de Montréal, le 1^{er} novembre 2019, dans le cadre de la 34^e édition de la Soirée de reconnaissance des Lauréats montréalais.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1198475001

CE19 1534

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé : « Règlement sur la fermeture d'une partie de la ruelle située au nord-ouest de la rue L.-O.-David, entre l'avenue Louis-Hébert et la rue des Écores, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1194501001

CE19 1535

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1194520001

CE19 1536

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 43 683 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1193438019

CE19 1537

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 78 272 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1193438018

CE19 1538

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 19 681 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la Ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1193438020

CE19 1539

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les commerces de prêt sur gages ou d'articles d'occasion (09-007) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1192610001

CE19 1540

Vu la résolution CA19 240404 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie en date du 10 septembre 2019;

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport semestriel 2019 relatif aux dépenses pour l'entretien du parc du Mont-Royal, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1197128006

CE19 1541

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le document intitulé « Suivi du Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020 ».

Adopté à l'unanimité.

60.002 1197534002

CE19 1542

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le document intitulé « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise – Inventaire 2015 ».

Adopté à l'unanimité.

60.003 1197507001

Levée de la séance à 10 h 25

70.001

Les résolutions CE19 1494 à CE19 1542 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville